	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 19 Juillet 2018
	<h2>Dossier de candidature</h2>	E30

Avant de compléter le dossier de candidature, consultez le document E32 présentant le référentiel formation, les prérequis et les modalités d'évaluation

Pièces justificatives à fournir au dossier

Pièces demandées pour l'appréciation des prérequis (à joindre au dossier d'inscription) :

- Un curriculum vitae accompagné des pièces justifiant de votre expérience professionnelle,
 - Titre(s), diplôme(s),
 - Attestations d'employeurs,
- Tous documents retraçant votre parcours professionnel

Niveau de compétence visé	1	2	3
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Phase(s) d'activité * C : conception - R : réalisation	C	R	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Candidat

NOM et Prénom.....

Adresse personnelle :

Téléphone : Mail :

Date de naissance : Nationalité :

Votre situation actuelle : salarié Indépendant En recherche d'emploi Autre

Votre entreprise

Raison sociale: N° SIRET (obligatoire) :

Activité principale de l'entreprise: Activité secondaire :

Adresse :


Téléphone : Mail :

Votre formation

	Spécialité	Diplôme ou attestation	Année
Formation de base CAP, BEP, BAC, BTS, ingénieur, architecte, ...			
Formations complémentaires les plus significatives Formation continue, stages,...			

Votre expérience : Ancienneté dans le bâtiment et/ou le génie civil : ___ans

	Fonction occupée	Spécialité Bâtiment, corps d'état, Génie civil : TP, route, ...	Employeur Nom, ville, département	Années De A
Poste actuel ou dernière fonction occupée				
Postes précédents				

	<h2 style="color: blue;">Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h2>	V3 du 19 Juillet 2018
	<h3>Dossier de candidature</h3>	E30

Avant de compléter le dossier de candidature, consultez le document E32 présentant le référentiel formation, les prérequis et les modalités d'évaluation


Expérience dans le domaine du bâtiment et du génie civil

Dates	Employeur ou maître d'ouvrage	Qualification	Opération / Nature Montant	Durée en mois*		
				Phase C	Phase R	TOTAL
<i>Exemple Avril 97 / Mai 98</i>	<i>M.O.E. MAGIC 78</i>	<i>Chef de projet et Contrôle Travaux</i>	<i>Bâtiment tertiaires / 4000 m2</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>13</i>

* Conception : Architecture, Ingénierie et Maîtrise d'œuvre / Réalisation : Contrôle de travaux, OPC, encadrement chantier, coordonnateur de travaux

Expérience dans le domaine de la prévention des risques professionnels

Dates	Employeur	Qualification	Nature des expériences	Durée en mois

	<h1 style="color: blue;">Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 19 Juillet 2018
	<h2>Dossier de candidature</h2>	E30

Avant de compléter le dossier de candidature, consultez le document E32 présentant le référentiel formation, les prérequis et les modalités d'évaluation

Questionnaire préparatoire à l'entretien individuel

Ce questionnaire a pour objectif une première appréciation de vos prérequis dans **les domaines du bâtiment et du génie civil ainsi que de la prévention des risques**. Il nous aidera à vous conseiller le plus rapidement possible si une mise à niveau s'avérait utile.

Vos prérequis dans le domaine du bâtiment et du génie civil

Avez-vous une maîtrise satisfaisante des éléments suivants ? Cochez la case correspondante.

	Tout à fait	Oui	Plutôt	Non	Observations
Vocabulaire général de la construction					
Lecture de plans courants					
Les différentes phases d'une opération de construction					
Les rôles et missions des acteurs de la construction					
Les relations contractuelles entres acteurs (contrats)					

Quelles sont vos expériences les plus significatives dans votre cursus professionnel bâtiment et génie civil ?

Dans quelles spécialités : G.O. second œuvre, équipements du bâtiment, VRD, route, ... ?

Dans quelles phases : conception, études, travaux, maintenance, ... ?

(En qualité d'architecte, de dessinateur, de coordonnateur de travaux, d'encadrement de chantier, ... ?)

.....

.....

.....

.....

.....

De par vos fonctions, quels sont les acteurs de la construction avec lesquels vous avez été en relation ? :

Maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises,

.....

.....

.....


Dans un contexte contractuel, quelles pièces (marchés, plans, devis, métrés, descriptifs, quantitatifs, plannings, ...) avez-vous été amené à exploiter ? Quels en étaient les objectifs ?

.....

.....

.....

.....

	<h2 style="color: blue;">Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h2>	V3 du 19 Juillet 2018
	<h3>Dossier de candidature</h3>	E30

Avant de compléter le dossier de candidature, consultez le document E32 présentant le référentiel formation, les prérequis et les modalités d'évaluation

Vos prérequis dans le domaine de la prévention des risques professionnels

Avez-vous eu l'occasion de suivre une formation liée à la prévention des risques professionnels ?

Si oui, précisez (thèmes de formation, personnes concernées, durée, organisme de formation, ...)

.....

.....

.....

Quels types de dangers avez-vous rencontrés en situation professionnelle (dans le BTP ou dans un autre secteur d'activité) ? Quels étaient les risques associés ?

.....

.....

Dans le cadre de votre travail, avez-vous mis en œuvre des actions de prévention ? Lesquelles ?

.....

.....

.....

Avez-vous participé à l'analyse de situations dégradées (incidents, accidents, ...) ?

.....

.....

.....

Quelles sont pour vous les principales phases d'une démarche générale de prévention des risques ?

.....

.....

.....

Avez-vous mis en œuvre des méthodes et/ou outils de prévention des risques, lesquels ?

.....

.....

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR


J'ai pris connaissance de l'arrêté du 26 décembre 2012 et du présent dossier de candidature et je m'engage à respecter les modalités d'exercice de la mission de coordonnateur SPS ainsi que les modalités de la formation proposée par **GINGER FORMATION**.

Par ailleurs, je certifie exacte les informations fournies dans ce dossier.

Fait à _____ le _____

NOM et Prénom du candidat

Signature du candidat

	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V4 du 19 juillet 2018
	<h2>Dossier d'inscription</h2>	E31

Numéro de dossier :

Candidat :

Mme / M : Nom : Prénom :

Date de naissance (obligatoire) :


Niveau et phase(s) demandée(s) : (Cocher votre choix*)

Niveau	Tronc commun	Conception	Réalisation	CISSCT	Nb de jours	Tarif HT	Cochez votre choix*
3	12 jours				12 jours	3 430.00	<input type="checkbox"/>
2 R	12 jours		4 jours		16 jours	4 525.00	<input type="checkbox"/>
2 C	12 jours	4 jours			16 jours	4 525.00	<input type="checkbox"/>
2 R + C	12 jours	4 jours	4 jours		20 jours	4 990.00	<input type="checkbox"/>
1 R	12 jours		4 jours	2 jours	18 jours	4 835.00	<input type="checkbox"/>
1 C	12 jours	4 jours		2 jours	18 jours	4 835.00	<input type="checkbox"/>
1 R + C	12 jours	4 jours	4 jours	2 jours	22 jours	5 565.00	<input type="checkbox"/>

→ Les prix comprennent le passage devant un jury en vue de la délivrance de l'attestation de compétences. Ils ne comprennent pas les frais de repas et d'hébergement.

DATES DE FORMATION 2019: **ENTOUREZ LES DATES CHOISIES**

1 ^{er} semestre 2019					2 ^{ème} semestre 2019				
Niveau	Tronc Commun	Conception	Réalisation	CISSCT	Niveau	Tronc Commun	Conception	Réalisation	CISSCT
3	11 Mars au 15 mars + 01 au 05 avril + 23 et 24 avril (12 j)				3	23 au 27 septembre + 07 au 11 octobre + 28 et 29 octobre (12 j)			
2 R			17 au 20 juin (4 j)		2 R			09 au 12 décembre (4 j)	
2 C		21 au 24 mai (4 j)			2 C		19 au 22 novembre (4 j)		
2 R + C		21 au 24 mai (4 j)	17 au 20 juin (4 j)		2 R + C		19 au 22 novembre (4 j)	09 au 12 décembre (4 j)	
1 R			17 au 20 juin (4 j)	25 et 26 avril (2 j)	1 R			09 au 12 décembre (4 j)	30 et 31 Octobre (2 j)
1 C		21 au 24 mai (4 j)		25 et 26 avril (2 j)	1 C		19 au 22 novembre (4 j)		30 et 31 Octobre (2 j)
1 R + C		21 au 24 mai (4 j)	17 au 20 juin (4 j)	25 et 26 avril (2 j)	1 R + C		19 au 22 novembre (4 j)	09 au 12 décembre (4 j)	30 et 31 Octobre (2 j)
JURY le 21 juin					JURY le 13 décembre				

	<h1 style="color: blue;">Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V4 du 19 juillet 2018
	<h2>Dossier d'inscription</h2>	E31

CONDITIONS D'INSCRIPTION

A compter de la validation de votre dossier de candidature (**E30**) votre inscription définitive est prise en compte.

Un accusé de réception vous confirme la décision d'inscription.

Une convention de formation vous est adressée (montant d'acompte à nous verser 30% du montant TTC).

Une convocation est envoyée 10 jours avant le début du stage.

GINGER FORMATION se réserve le droit de reporter l'ouverture de certaines sessions et s'engage à en avertir les inscrits au moins 10 jours avant le début du stage.

LIEU DE FORMATION

Saint Rémy les Chevreuse (78470)

PRIX DU STAGE EN EUROS HT

(hors restauration, hors hébergement)

Niveau	3	2 R	2 C	2 R + C	1 R	1 C	1 R + C
Nb de jours	12	16	16	20	18	18	22
Tarifs HT	3 430.00	4 525.00	4 525.00	4 990.00	4 835.00	4 835.00	5 565.00

ANNULATION

GINGER FORMATION facturera 30% du montant des frais de stage pour tout désistement à moins de **10 jours** avant la date de début de stage.

FACTURATION

Prix du stage HT (TVA à 20%) :

N° de SIRET (Obligatoire) :


Mode de Paiement :

Adresse de facturation :

.....

NB : Pour tous paiements par un tiers payeur (OPCA, Pole Emploi, ...), si Ginger Formation n'a pas reçu la pris en en charge au premier jour de la formation, le stagiaire sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Date	Cachet de l'entreprise	Nom et Prénom du signataire Signature
------	------------------------	--

	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 20 Juillet 2018
	Prérequis, référentiel de formation et modalités d'évaluation de la formation	E32

PREREQUIS

Examen des candidatures

Le candidat doit remplir les conditions fixées ci-dessous afin d'intégrer la formation coordonnateur SPS :

Article R4532-25

Est réputée compétente, pour exercer la **fonction de Coordonnateur durant la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage, la personne physique qui justifie à la fois** :

1° Soit d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveaux 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3, soit d'un diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels, pour la compétence de niveau 3 ;

2° D'une formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé adaptée, d'une part, à l'expérience professionnelle ou au diplôme du candidat et, d'autre part, au niveau de compétence défini à l'article R. 4532-23. Cette formation est actualisée tous les cinq ans, dans l'année civile qui suit l'échéance de la dernière attestation de compétence prévue à l'article R. 4532-31. » ;

Article R4532-26

Est réputée compétente, pour exercer la **fonction de coordonnateur durant la phase de réalisation de l'ouvrage la personne physique qui justifie à la fois** :

1° Soit d'une expérience professionnelle en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier ou en tant que coordonnateur ou agent en matière de sécurité, d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveaux 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3, soit d'un diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels, pour la compétence de niveau 3 ;

2° D'une formation spécifique de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé adaptée, d'une part, à l'expérience professionnelle ou au diplôme du candidat et, d'autre part, au niveau de compétence défini à l'article R. 4532-23. Cette formation est actualisée tous les cinq ans, dans l'année civile qui suit l'échéance de la dernière attestation de compétence prévue à l'article R. 4532-31. » ;

3° L'article R. 4532-27 est complété par un second alinéa ainsi rédigé :

« S'il est titulaire de l'un des diplômes visés au 1o de l'article R. 4532-25 ou de l'article R. 4532-26, la condition de durée d'exercice mentionnée au premier alinéa est réduite à deux ans. »

Article R4532-27

Le coordonnateur qui a exercé pendant cinq ans sa fonction à un niveau de compétence donné peut se voir reconnaître le niveau de compétence immédiatement supérieur, s'il a préalablement acquis, à l'issue de la formation correspondante, l'attestation de compétence correspondant à ce niveau.

Contenus des prérequis

Domaine de la prévention des risques professionnels

Le postulant maîtrise les notions de base relatives à la prévention et les enjeux de la prévention (dangers, risques, analyse des situations dégradées, des incidents et des accidents).


Il dispose des notions suffisantes lui permettant de conduire une démarche de prévention des risques professionnels dans diverses situations de travail.

Domaine du bâtiment et du génie civil

Le postulant maîtrise le vocabulaire technique du bâtiment et du génie civil afin de communiquer efficacement avec ses acteurs.

Il dispose des connaissances techniques en matière de bâtiment et de génie civil (principes constructifs, milieu, méthodes, organisation, planification, matériaux, matériels, moyens, lecture de plans...).

Il est capable d'identifier les acteurs de la construction, leurs rôles, leurs missions et leurs interrelations et de situer un projet de construction dans son environnement économique, organisationnel, technique, administratif et juridique.

	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 20 Juillet 2018
	Prérequis, référentiel de formation et modalités d'évaluation de la formation	E32

Vérification de la maîtrise des prérequis

Pièces demandées pour l'appréciation des prérequis (à joindre au dossier d'inscription) :

- Un curriculum vitae accompagné des pièces justifiant de votre expérience professionnelle,
- Titre(s), diplôme(s), attestations de formation
- Attestations d'employeurs,
- Tous documents retraçant votre parcours professionnel ou universitaire.

Un entretien individuel permettra de vérifier les connaissances générales du postulant et de s'assurer de l'expérience professionnelle présentée.

Intitulé	Durée
Tronc commun regroupant les 3 niveaux Compétences communes aux phases conception et réalisation	12 jours
Module spécialisé CONCEPTION Compétences particulières à la coordination de conception	4 jours
Module spécialisé REALISATION Compétences particulières à la coordination de réalisation	4 jours
Module complémentaire : CISSCT Compétences liées aux particularités des opérations de 1ère catégorie	2 jours

REFERENTIEL DE FORMATION

Tronc commun regroupant les 3 niveaux :
Compétences communes aux phases conception et réalisation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit.

Le programme de formation du tronc commun privilégie une approche globale de la coordination en prenant en compte les items décrits dans « Compétences communes ». Il intègre également ceux décrits dans « Compétences particulières » en les adaptant aux compétences nécessaires à l'exercice d'une mission de coordination SPS de niveau 3.

Pour les modules spécialisés par phase d'activité, le programme de formation de chaque module prend en compte les items décrits dans « Compétences particulières » de la phase concernée en vue de les approfondir.


Pour le module complémentaire, le programme de formation prend en compte les items décrits dans « Compétences liées aux particularités des opérations de première catégorie ».

Compétences à acquérir

1. Cadre législatif et réglementaire

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- d'accéder aux textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS ainsi qu'aux aspects juridiques liés à la mission (obligations, moyens, responsabilité civile et pénale du coordonnateur SPS) ;
- de différencier la nature et la hiérarchie des réglementations liées au secteur d'activité et d'articuler ces réglementations entre elles ;
- d'utiliser les référentiels techniques du bâtiment et génie civil (normes, documents techniques unifiés, règles de l'art...) et de la prévention (recommandations CNAM, guides de bonnes pratiques...) ;
- d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires dans sa pratique professionnelle.

	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 20 Juillet 2018
	Prérequis, référentiel de formation et modalités d'évaluation de la formation	E32

2. Cadre méthodologique, organisationnel et technique lié à cette fonction

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- de positionner le rôle du coordonnateur SPS par rapport aux différents acteurs d'une opération de bâtiment ou de génie civil ;
- de situer le rôle et les missions des intervenants dans l'acte de construire ainsi que les moyens, obligations de chacun de ces intervenants et leur responsabilité civile et pénale ;
- de situer le rôle et les missions des intervenants institutionnels ;
- de définir son rôle, ses missions et les moyens nécessaires à toutes les étapes de l'opération, et plus particulièrement lors des phases conception et réalisation de l'ouvrage ;
- de conclure un contrat de mission (contenu de la mission, moyens financiers et organisationnels notamment quant aux relations avec les intervenants sur l'opération) ;
- de s'approprier les documents et outils mis à sa disposition par la réglementation : déclaration préalable, registre journal, planning de chantier, dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, plan général de coordination ou plan général simplifié de coordination et plan particulier de sécurité et de protection de la santé ;
- de remplir les obligations légales du coordonnateur SPS vis-à-vis de ces outils et documents ;
- d'utiliser ces outils dans sa démarche de prévention ;
- d'organiser, de participer et d'animer une réunion.

3. Exercice de la fonction de coordonnateur SPS

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :


- d'identifier avec anticipation et d'évaluer les risques professionnels liés à l'opération de bâtiment et de génie civil aux différents stades de son avancement, et notamment ceux liés à son environnement, aux co-activités simultanées ou successives et aux interventions ultérieures sur l'ouvrage ;
- de proposer, définir et justifier des mesures de prévention par application des principes généraux de prévention ;
- de coordonner les mesures de prévention et de veiller à leur application ainsi qu'à leur efficacité, continuité et pérennité ;
- de constituer en concertation avec le maître d'œuvre un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
- d'ouvrir et de tenir un registre journal.

Module spécialisé CONCEPTION

Compétences particulières à la coordination de conception

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- d'anticiper les situations de risques qui pourraient résulter des choix architecturaux, techniques et organisationnels ainsi que des contraintes d'environnement ;
- de prévoir l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives ;
- d'élaborer, en concertation avec le maître d'œuvre, un plan général de coordination ou un plan général simplifié de coordination ;
- de faire transcrire, par le maître d'œuvre, dans les pièces écrites du marché, les dispositions techniques et organisationnelles figurant dans le plan général de coordination et le dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage ;
- de participer à la transcription, sous forme de plan, du projet d'installation de chantier ;
- d'analyser les offres, de les comparer et de formuler un avis sous l'angle de la sécurité et de la protection de la santé ;
- d'informer le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre afin de permettre la prise de décisions intégrant les critères de sécurité et de protection de la santé ;
- de présenter au coordonnateur de réalisation le plan général de coordination, le registre journal, les pièces du marché, le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage, le projet de plan d'installation de chantier, en mettant en évidence, si nécessaire, les problèmes restant à résoudre ;
- d'établir un bilan de sa mission pour le maître d'ouvrage.

	<h1>Formation de Coordonnateurs S.P.S.</h1>	V3 du 20 Juillet 2018
	Prérequis, référentiel de formation et modalités d'évaluation de la formation	E32

Module spécialisé REALISATION

Compétences particulières à la coordination de réalisation

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- d'analyser et de s'approprier le dossier que lui a remis le coordonnateur de conception ;
- de définir les mesures de prévention nécessaires pour faire face à des risques provenant de situations qui n'ont pu être détectées antérieurement ou qui résulteraient d'une modification ou d'une évolution du projet initial ;
- d'actualiser un plan général de coordination ou le plan général simplifié de coordination ainsi qu'un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage ;
- de coordonner la mise en œuvre par la maîtrise d'œuvre et les entreprises des dispositions du plan général de coordination et les propositions retenues concernant les interventions ultérieures sur l'ouvrage ;
- de mesurer les écarts entre le plan général de coordination, les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé et la réalité ;
- d'harmoniser les plans particuliers de sécurité et de protection de la santé, y compris ceux qui sont simplifiés, et d'adapter le plan général de coordination (ou plan général simplifié) en conséquence ;
- d'organiser et de conduire les inspections communes avec les entreprises ;
- de rédiger des comptes rendus suite aux inspections communes et d'en assurer le suivi ;
- d'informer les entreprises et de recenser leurs besoins ;
- de mettre à jour avec le maître d'œuvre et les entreprises le plan d'installation de chantier ;
- d'organiser les procédures de secours au fur et à mesure du déroulement du chantier ;
- de conduire une visite de chantier et une enquête d'accident du travail ;
- de clore sa mission de réalisation en regroupant les documents nécessaires à la finalisation du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage et en archivant les documents de la mission devant être conservés ;
- d'établir un bilan de sa mission pour le maître d'ouvrage.

Module complémentaire : CISSCT

Compétences liées aux particularités des opérations de 1ère catégorie

A l'issue de la formation, le stagiaire coordonnateur de niveau 1 est capable :

- de mettre en place et d'assurer le fonctionnement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (préparer un projet de règlement de CISSCT, présider l'instance, rédiger l'ordre du jour et le compte rendu, animer les réunions, assurer le suivi des délibérations) ;
- de préparer, d'organiser et d'animer les réunions de cette institution de représentation du personnel et des entreprises du chantier.

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS

L'évaluation des compétences acquises par les stagiaires du stage de formation de coordonnateur SPS porte sur l'ensemble des obligations et contenus définis. Le dispositif d'évaluation et le niveau d'exigence requis sont adaptés au niveau de compétence visé (1, 2 ou 3) et à la phase d'activité choisie (conception et/ou réalisation) pour lesquels le stagiaire est inscrit.

L'évaluation est organisée et se réalise en deux phases :

- une **évaluation pédagogique en continu**, réalisée par le (les) formateur(s), qui vise à s'assurer que le candidat a acquis les savoirs et savoir-faire prévus par le référentiel de formation ;
- une **évaluation professionnelle en fin de formation, réalisée par un jury** composé d'un professionnel de la construction en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre, d'un formateur de coordonnateurs SPS n'ayant pas participé à la formation du candidat et d'un professionnel de la prévention des risques professionnels.

Le jury examine les résultats de l'évaluation continue et reçoit chaque stagiaire en entretien. Il s'assure que le stagiaire maîtrise les savoirs et les savoir-faire professionnels mentionnés dans le référentiel. Compte tenu de ces éléments, le jury formule un avis motivé sur le niveau de compétence visé (1, 2 ou 3) et la phase d'activité choisie (conception ou réalisation) pour lesquels le stagiaire a suivi la formation.

Le jury délibère et consigne son avis dans un procès-verbal, qu'il remet à l'organisme de formation pour lui permettre de délivrer l'attestation de compétence aux candidats.

COORDONNATEUR SPS : NIVEAUX 1, 2 ET 3



DURÉE
12 à 22
jours
+ jury
intégrés



PRIX H.T.
3430 €
à 5535 €



DATES 2019
Tronc commun : 11/03 au 15/03
+ 01/04 au 05/04
+ 23/04 et 24/04
CISSCT : 25/04 et 26/04
Conception : 21/05 au 24/05
Réalisation : 17/06 au 20/06
Jury : 21/06

Tronc commun : 23/09 au 27/09
+ 07/10 au 11/10
+ 28/10 et 29/10
CISSCT : 30/10 et 31/10
Conception : 19/11 au 22/11
Réalisation : 09/12 au 12/12
Jury : 13/12

**PRÉ-REQUIS**

(article R4532-25 et R4532-26)

Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage : justifier d'une expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveau 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3

Pour la phase de réalisation de l'ouvrage : justifier d'une expérience professionnelle en matière de contrôle des travaux, d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier ou en tant que coordonnateur ou agent en matière de sécurité, d'une durée minimale de cinq ans pour la compétence de niveau 1 et 2 ou de trois ans pour la compétence de niveau 3

N.B. : la compétence de niveau 3 est également accessible aux personnes disposant d'un diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

- Personnes disposant des pré-requis et souhaitant évoluer vers le métier de coordonnateur SPS (voir les pré-requis dans le dossier d'inscription et de candidature E30, E31 et E32)

PÉDAGOGIE

Alternance d'apports didactiques, études de cas et simulations, échanges, analyse et élaboration de documents

N.B. : Remise d'une attestation de compétence en fin de formation liée à une évaluation pédagogique en continu et à une évaluation professionnelle (jury) en fin de formation

Code CPF: 1805

PROGRAMME

Tronc commun > 12 jours
(Regroupant les 3 niveaux)

- Compétences communes aux phases conception et réalisation

Module spécialisé conception > 4 jours et/ou

Module spécialisé réalisation > 4 jours

Module complémentaire > 2 jours

- Collèges Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
- Opérations de 1^{re} catégorie

Évaluation professionnelle : Jury > 1 jour

VOIR
PARCOURS
FORMATION
P. 14

OBJECTIFS

- **Exercer** la mission de Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage, ainsi que pour la phase de réalisation de l'ouvrage, en fonction des niveaux et phase(s) d'activité choisis
 - Niveau 3
 - Niveau 2 : conception et/ou réalisation
 - Niveau 1 : conception et/ou réalisation



Ginger Formation est certifié par
CERTIBAT pour ses activités de
formation de CSPS

Numéro de certification : OF SPS 2013-12-02

À l'issue de la formation, en fonction de ses pré-requis, le stagiaire a acquis les compétences pour exercer la fonction de Coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquelles il s'est inscrit

Pour chaque niveau, une évaluation professionnelle (jury) est prévue en fin de parcours

Inscription

Un dossier de candidature vous sera adressé sur simple appel au 01 30 85 21 10 ou 01 30 85 24 90 ou peut être téléchargé sur le site : www.ginger-formation.com

NIVEAU*	Niveau 3	Niveau 2 Réalisation	Niveau 2 Conception	Niveau 2 Réalisation + conception	Niveau 1 Réalisation	Niveau 1 Conception	Niveau 1 Réalisation + conception	Jury
DURÉE	12 j	16 j	16 j	20 j	18 j	18 j	22 j	1 j
PRIX H.T.	3 430 €	4 525 €	4 525 €	4 990 €	4 835 €	4 835 €	5 565 €	Intégré

*Tous les niveaux CSPS regroupent le tronc commun